



MSC

VOYAGERS
CLUB

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ MSC VOYAGERS CLUB (À PARTIR DU 19/07/2015)

Les présentes conditions générales régulent la composition et les conditions d'utilisation du programme MSC Voyagers Club. MSC Voyagers Club est le programme de fidélité de MSC Croisières SA dédié à tous les voyageurs ayant navigué au moins une fois avec MSC Croisières depuis 2006 ou bien ayant confirmé une réservation avec MSC Croisières.

CONDITIONS D'UTILISATION

Ces conditions générales s'appliquent à tous les membres MSC Voyagers Club. MSC Voyagers Club remplace l'ancien programme MSC CLUB en tant que nouveau programme de fidélité de MSC Croisières. Veuillez consulter le paragraphe 5 pour obtenir davantage d'informations. MSC Voyagers Club entrera en vigueur à partir du 19/07/2015. MSC Croisières SA se réserve le droit de modifier les conditions suivantes sans préavis. Il relève de la responsabilité des membres de se tenir régulièrement au courant des mises à jour du programme MSC Voyagers Club.

1. ADHÉSION AU PROGRAMME MSC VOYAGERS CLUB

1.1 L'adhésion est proposée à tous les passagers de MSC Croisières SA ayant effectué au moins une croisière avec MSC depuis 2006 et à tous les voyageurs qui ont confirmé une réservation avec MSC Croisières.

1.2 Le statut de membre est ouvert aux passagers à partir de la naissance. L'inscription au programme MSC Voyagers Club pour les membres de moins de 18 ans est réalisée par un parent/tuteur légal au nom des membres de moins de 18 ans.

Pendant le processus d'inscription, le passager doit saisir son nom complet tel qu'il apparaît sur son passeport et ne doit pas utiliser le nom de famille de son époux(se).

1.3 Le statut de membre n'est pas automatiquement octroyé et l'inscription peut être effectuée à travers un des moyens suivants :

- **Avant l'embarquement** en remplissant un formulaire Devenir membre à l'adresse indiquée dans la section du site Web dédiée au programme MSC Voyagers Club, ou bien en cliquant directement sur le lien présent sur le document de confirmation de la réservation ou le lien présent sur le e-ticket délivré, une fois la réservation confirmée. Il est également possible de s'inscrire pendant la procédure d'enregistrement en ligne. Les membres recevront leur numéro d'adhérent au Club par e-mail avec la carte électronique après l'inscription.

- **À bord** en contactant la Réception ou le service Clientèle et/ou le MSC Voyagers Club Infopoint :

- **Les passagers qui ont effectué au moins une croisière MSC** et qui s'inscrivent à bord recevront une confirmation de leur inscription par e-mail à la fin de la croisière (environ 10 jours après la fin de la croisière), avec leur numéro d'adhérent au Club et une version électronique de la carte MSC Voyagers Club. Le règlement relatif à la récupération des points correspondant aux croisières précédentes se trouve au paragraphe 3.1 des présentes conditions générales.

- **Les passagers qui effectuent leur première croisière avec MSC** et s'inscrivent à bord recevront la confirmation de leur inscription par e-mail à la fin de la croisière (environ 10 jours après la fin de la croisière). Ils recevront leur numéro d'adhérent au Club et une version électronique de la carte MSC Voyagers Club.

- **Après la croisière** sur le site Web www.msccruisiersclub.ch en se rendant dans la section « Devenir membre ». Une fois l'inscription correctement traitée, ils recevront par e-mail leur numéro d'adhérent au Club et une version électronique de la carte MSC Voyagers Club.

1.4 Carte MSC Voyagers Club et numéro d'adhérent au Club

Chaque inscription au programme MSC Voyagers Club génère un numéro d'adhérent au Club communiqué dans l'e-mail de confirmation de l'inscription.

Lors de la première croisière suivant l'inscription, le numéro d'adhérent au Club sera imprimé sur la Cruise Card remise. La Cruise Card est une carte plastifiée récapitulant toutes les informations nécessaires relatives au voyageur. Elle sert de moyen de paiement à bord et constitue également la clé pour accéder à la cabine. La Cruise Card avec le numéro d'adhérent au Club constitue la carte MSC Voyagers Club et sera imprimée et remise à bord le premier jour de la croisière, lors de chaque croisière. La carte MSC Voyagers Club est le seul instrument permettant d'identifier les membres MSC Voyagers Club à bord.

Lorsqu'une croisière est réservée, le numéro d'adhérent au Club doit être communiqué, ainsi que les autres informations de réservation, même si la remise Club n'est pas disponible. C'est la seule manière de pouvoir bénéficier des avantages que

MSC Voyagers Club offre à ses membres. MSC Croisières SA se réserve le droit de refuser ou d'annuler le statut de membre à tout moment, sans fournir de raison ou de préavis.

Le statut de membre MSC Voyagers Club est soumis aux conditions générales du programme MSC Voyagers Club. Si les membres n'acceptent pas les conditions générales du programme MSC Voyagers Club, ils doivent immédiatement contacter MSC Croisières pour annuler leur inscription en écrivant à MSC Croisières SA, Avenue Eugène-Pittard, 40, CH-1206 Genève (Suisse).

1.5 Durée du statut de membre

Le statut de membre MSC Voyagers Club est soumis à la réservation d'une croisière au minimum en trois ans. Si la dernière date de débarquement à la fin de la croisière remonte à plus de 3 ans (36 mois) ou qu'aucune croisière n'a été effectuée au cours des 3 années suivant la date d'adhésion au Club, le statut de membre expirera.

Par exemple : si la dernière date de débarquement est le 30.01.2015 et qu'aucune croisière n'est réservée avant le 30.01.2018, le statut de membre est perdu.

Si la date d'inscription est le 30.01.2015 et qu'aucune croisière n'est réalisée avant le 30.01.2018, le statut de membre est perdu.

En cas de perte du statut de membre, il est nécessaire de s'inscrire de nouveau au programme MSC Voyagers Club. L'inscription sera soumise aux conditions énoncées. Un nouveau numéro d'adhérent au Club sera attribué.

2. GAGNER DES POINTS

Tous les membres MSC Voyagers Club gagnent des points en fonction des 3 critères suivants :

- a. « **Expérience** » achetées Bella, Fantastica, Wellness, Aurea ou MSC Yacht Club ;
- b. **Services à bord prépayés avant la croisière** ;
- c. **Dépenses à bord.**

a. « **EXPERIENCE CHOISIE** » MSC Croisières SA offre la possibilité de choisir parmi quatre types d'« expériences » : Bella, Fantastica, Wellness, Aurea ou MSC Yacht Club. Les membres peuvent gagner des points en fonction de l'« expérience » choisie.

« **Bella Experience** » :

- pour les croisières de moins de 5 nuitset 6 jours : 200 points sont attribués ;
- pour les croisières de 5 à 9 nuits ou 6 à 10 jours 500 points sont attribués ;
- pour les croisières de plus de 9 nuits ou 10 jours : 700 points sont attribués.

« **Fantastica Experience** » :

- pour les croisières de moins de 5 nuits et 6 jours : 400 points sont attribués ;
- pour les croisières de 5 à 9 nuits ou 6 à 10 jours : 700 points sont attribués ;
- pour les croisières de plus de 9 nuits ou 10 jours : 1000 points sont attribués.

« **Wellness / Aurea Experience** » :

- pour les croisières de moins de 5 nuits et 6 jours : 600 points sont attribués ;
- pour les croisières de 5 à 9 nuits ou 6 à 10 jours : 1000 points sont attribués ;
- pour les croisières de plus de 9 nuits ou 10 jours : 1500 points sont attribués.

« **MSC Yacht Club** » :

- pour les croisières de moins de 5 nuits et 6 jours : 800 points sont attribués ;
- pour les croisières de 5 à 9 nuits ou 6 à 10 jours : 1500 points sont attribués ;
- pour les croisières de plus de 9 nuits ou 10 nuits : 2000 points sont attribués.

Les points seront uniquement gagnés selon l'« expérience » Bella, Fantastica, Wellness, Aurea ou MSC Yacht Club. En cas de surclassement offert gratuitement, les points ne seront attribués que pour l'« expérience » choisie par le voyageur au moment de la réservation de la croisière. Aucun point ne sera attribué en cas de surclassements d'« expérience » gratuits.

Sur les croisières et les départs pour lesquels les « expériences » Bella, Fantastica, Wellness, Aurea ou MSC Yacht Club ne s'appliquent pas, les règlements suivants seront pratiqués :

Type de cabine :

Cabine intérieure : 600 points

Cabine vue mer : 750 points

Cabine avec balcon : 900 points

Suite : 1200 points

MSC Yacht Club : 1500 points

Les points octroyés en fonction de l'« expérience » choisie, seront attribués à chaque membre occupant la même cabine, s'ils sont plusieurs. Par exemple, pour une croisière de 7 nuits en réservant en « expérience » Fantastica : si un seul membre occupe la cabine, 700 points seront gagnés à la fin de la croisière. Si deux membres occupent la cabine, 700 points seront gagnés à la fin de la croisière pour chacun d'entre eux. Les membres du MSC Voyagers Club (Classic, Silver, Gold et Black) qui achèteront la croisière MSC World Cruise complète tripleront leurs points en fonction de leur Expérience ou du MSC Yacht Club. Les membres Welcome tripleront leurs points uniquement si la date d'inscription au MSC Voyagers Club est antérieure à la date de réservation de la croisière MSC World Cruise.

Exceptionnellement, les points seront attribués lors de la réservation. Par exemple : si vous réservez l'expérience Bella, vous recevrez 2100 points au lieu de 700 points. Si vous réservez l'expérience Fantastica, vous recevrez 3000 points au lieu de 1000. Si vous réservez les expériences Wellness ou Aurea, vous recevrez 4500 points au lieu de 1500.

b. Services à bord prépayés avant la croisière :

MSC Cruises SA propose de réserver des services à bord avant la croisière. Les services pouvant être réservés avant la croisière sont : les forfaits restaurant et boissons, excursions, spa et fitness (pour obtenir la liste complète des services inclus, veuillez consulter la section qui y est consacrée en ligne) et sont différenciés entre services appliqués à tous les occupants d'une cabine et services appliqués aux individus seuls.

Les membres du MSC Voyagers Club gagneront 100 points pour 150 € dépensés avant la croisière en forfaits MSC Croisières et services inclus dans la croisière réservée*.

*Pour les monnaies autres que l'euro (€), le taux de change du jour sera appliqué.

Il existe deux types de services à bord prépayés avant la croisière : par cabine et par occupant de cabine seul.

Les points seront calculés en fonction du montant total dépensé par le membre en services à bord MSC prépayés avant la croisière. Les dépenses en services à bord prépayés avant la croisière par cabine s'appliquent à tous les occupants d'une même cabine (et non qu'à un seul occupant) seront réparties à parts égales entre les occupants de la cabine.

Par exemple, pour des services à bord prépayés avant la croisière par cabine : le montant total des services à bord prépayés qui s'appliquent à tous les occupants d'une cabine avant la croisière est de 600 €. Si la cabine accueille quatre occupants, la dépense pour calculer les points de chaque membre sera de 150 €, soit 100 points. Les membres ayant acheté des services prépayés ne peuvent pas réclamer des points pour les personnes qui occupent la même cabine qu'eux et qui ne sont pas membres. Les points pour les **services à bord prépayés avant la croisière** octroyés à un occupant de cabine seul seront crédités au membre individuel ayant réservé des services à bord prépayés avant la croisière.

Par exemple, pour des services à bord prépayés avant la croisière par occupant de cabine seul : le montant total des services à bord prépayés qui s'appliquent aux occupants de cabine seuls avant la croisière est de 600 €. Afin de créditer les points, la quantité totale sera divisée par 150, soit 400 points. L'occupant seul qui bénéficie de services à bord prépayés appliqués à des personnes individuelles recevra la totalité des 400 points.

c. DÉPENSES À BORD Les membres du MSC Voyagers Club gagneront 100 points pour 150 €/ \$ dépensés à bord (à l'exclusion du casino).

À la fin de la croisière, les points pour les dépenses à bord seront octroyés à bord uniquement au membre MSC Voyagers Club qui règle le paiement final.

Tous les points gagnés pendant la croisière seront crédités environ 10 jours après la fin de la croisière.

2.1 Solde de Points

Tous les Membres pourront vérifier leur solde de points ainsi que le détail des croisières effectuées sur www.msccroisieres.ch en s'enregistrant sur l'espace privé « Gérer ma réservation ». De plus, les Membres seront régulièrement informés du solde de leurs points par un message transmis à l'adresse e-mail indiquée lors de l'enregistrement.

2.2 Points Bonus

Depuis le 28/07/2017, les membres du MSC Voyagers Club peuvent gagner des points bonus.

- Tous les passagers ayant une réservation confirmée avec MSC Croisières qui s'inscriront au MSC Voyagers Club avant leur croisière seront récompensés et recevront 100 points de bonus. Cette inscription doit être faite via le formulaire « Devenir membre » disponible dans la section MSC Voyagers Club du site de MSC Croisières.

- Les membres du MSC Voyagers Club ayant une réservation confirmée avec MSC Croisières qui mettent à jour ou confirment leurs informations sur le site dans leur espace MSC Voyagers Club ou lors du Web Check-in seront récompensés en recevant 100 points de bonus.

Les points bonus ne sont pas rétroactifs et sont attribués environ 10 jours après la fin de la croisière. Chaque client reçoit un point bonus par an.

Le calcul des points décrit dans ce chapitre « Gagner des points » s'applique aux croisières MSC se terminant après le 19/07/2015. Tous les points gagnés avec le programme MSC CLUB et les croisières réalisées avant le 19/07/2015 seront réévalués à l'aide du multiplicateur de points (x100) (par exemple, 7 points gagnés avec le programme MSC CLUB correspondront à 700 points avec le programme MSC Voyagers Club).

Si aucune croisière n'est réalisée pendant 3 ans après le démarrage du MSC Voyagers Club, les points acquis sont perdus. Pour recommencer à accumuler les points, il sera nécessaire de s'inscrire au programme MSC Voyagers Club.

Exemple : si un membre de catégorie Black du programme MSC Voyagers Club bénéficiant d'un solde de 12000 points n'effectue aucune croisière pendant les 3 années suivant la dernière date de débarquement, la totalité des 12000 points sera perdue.

3. CATÉGORIES DE MEMBRES WELCOME, CLASSIC, SILVER, GOLD ET BLACK

Le programme MSC Voyagers Club se compose de cinq catégories de membre (Welcome, Classic, Silver, Gold et Black) en fonction du nombre total de points accumulés. Chaque catégorie bénéficie d'une carte personnalisée. La carte MSC Voyagers Club portera le nom de la catégorie du membre.

- **Statut Black** : plus de 10000 points

- **Statut Gold** : entre 4300 et 9999 points

- **Statut Silver** : entre 2200 et 4299 points

- **Statut Classic** : entre 1 point et 2199 points

- **Statut Welcome** : carte électronique ne contenant aucun point, offerte à tous les passagers inscrits au programme MSC Voyagers Club avant la croisière et ayant confirmé une réservation.

Si aucune croisière n'est réalisée pendant 3 années, la catégorie de membre atteinte est perdue, conformément à la section 1, 1.5 Durée du statut de membre.

Exemple : si un membre de catégorie Gold du programme MSC Voyagers Club ne fait aucune croisière au cours des 3 années suivant la dernière date de débarquement, la catégorie Gold sera perdue.

Une fois qu'il atteint un nouveau solde de points permettant l'obtention d'une nouvelle catégorie de membre, le membre reçoit une carte MSC Voyagers Club portant le même numéro d'adhérent au Club, lors de la première croisière réalisée après le surclassement. Une communication informant les membres de leur nouvelle catégorie leur sera envoyée par e-mail après la croisière.

Les surclassements obtenus lors de croisières réalisées sur différents navires à l'occasion de séjours peu espacés (moins de 10 jours) ne seront pas mis à jour en temps réel.

3.1 Récupération des points des croisières précédentes

Les passagers qui se sont inscrits avec succès au MSC Voyagers Club 3 mois après leur débarquement reçoivent un montant fixe de 500 points. Les points relatifs aux dernières croisières ne seront pas reconnus si l'inscription se fait plus de 3 mois après le dernier débarquement. Les mêmes critères sont retenus concernant les passagers ayant préalablement perdu leur adhésion au MSC Voyagers Club (car ils n'ont pas effectué de croisières dans les 3 ans après leur dernier débarquement.)

Les passagers qui se sont inscrits avec succès au MSC Voyagers Club moins de 3 mois après leur dernier débarquement récupéreront les points de leur croisières la plus récente si la date de débarquement de leur dernière croisière remonte à moins de 3 mois le jour de leur inscription.

3.2 Les points ne peuvent être transférés ou cédés à des tiers.

3.3 Les points n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent pas être échangés contre de l'argent. Ils servent uniquement à obtenir des avantages dans le cadre du programme MSC Voyagers Club.

3.4 Les points sont toujours attribués après la croisière, et non pendant celle-ci.

3.5 Il est possible que les points ne soient pas octroyés pour tous les départs de croisières. Dans les cas où les départs ne donnent lieu à aucun point MSC Voyagers Club, cette information sera disponible ; les membres doivent donc se renseigner avant d'effectuer la réservation.

3.6 Tout point attribué par erreur peut être retiré ou modifié à tout moment, à la seule discrétion de MSC Cruises SA, sans aucune communication.

4. AVANTAGES

4.1 GENERAL INFORMATION

4.1.1 Les membres du programme MSC Voyagers Club ont droit à une série d'avantages différents en fonction de leur catégorie.

Les avantages sont classés en :

a) Remises sur l'achat d'une croisière MSC ;

b) Services, privilèges et remises à bord.

4.1.2 Les avantages MSC Voyagers Club sont soumis à la saisie du numéro d'adhésion Club de chaque membre participant au moment de la détention ou de la confirmation des réservations de la croisière.

4.1.3 Les avantages sont répartis entre avantages personnels et avantages liés à la cabine. Les avantages personnels sont réservés au membre en tant que personne individuelle et ne peuvent être donnés à un tiers. Les avantages liés à la cabine

impliquent le partage des avantages entre tous les participants de la cabine (même si elle accueille plus d'un membre).

4.1.4 Les avantages sont susceptibles d'être modifiés sans avertissement pour des raisons opérationnelles. L'ordre et les jours d'allocation des avantages à bord peuvent varier selon la durée de la croisière et l'organisation du navire, et ne peuvent pas être contestés par les membres.

4.1.5 Les membres de moins de 18 ans n'ont pas droit à tous les avantages. Les membres de moins de 18 ans ou un parent/tuteur légal doivent vérifier les limites appliquées aux avantages offerts aux membres de moins de 18 ans dans les présentes conditions générales.

4.2 REMISES MSC Voyagers Club

La remise sur la croisière du membre MSC Voyagers Club est applicable à tous les occupants de la cabine et valable toute l'année (Classic 5%, Silver 5%, Gold 5%, Black 5%) : la remise n'est soumise à aucune restriction saisonnière et est valable pour la cabine. La remise peut être cumulée avec toutes les offres et promotions, sauf indication contraire dans les offres (sauf TANDEM, GRAND TOUR). Le membre MSC Voyagers Club peut faire bénéficier de sa remise aux autres personnes partageant sa cabine.

La remise peut uniquement être appliquée au tarif de la réservation de la cabine de croisière. La remise n'est pas applicable aux vols, transferts, taxes portuaires, hôtels ou excursions.

La possibilité de cumul de la remise pour l'achat d'une croisière avec d'autres promotions doit toujours être vérifiée. Il est demandé aux membres de vérifier directement avec leur agence de voyages.

Remises exclusives pour les membres sur une sélection de départ : « Voyages Selection »

Une sélection de départs est disponible avec une remise supplémentaire conséquente (5% ou 15%) qui peut être cumulée avec les 5% de remise à la réservation du MSC Voyagers Club. La remise additionnelle dépend des départs et du marché.

Les « Voyages Selection » n'est pas disponible pour les membres Welcome.

En plus de leur remise « Voyages Selection », les membres Silver, Gold et Black bénéficient de 50 €/€ de crédit à bord. Le crédit à bord est applicable par membre et non par cabine. Le crédit à bord est crédité à la fin de la croisière, sur la facture finale. Le crédit à bord ne s'applique pas aux membres MSC Voyagers Club de moins de 18 ans.

Cette remise est étendue à tous les occupants de la cabine et peut être cumulée avec toutes les offres et promotions, sauf indication contraire dans le règlement de ladite promotion.

Les départs « Voyages Selection » sont consultables en ligne dans la section MSC Voyagers Club, à bord et dans les agences de voyages. Les départs « Voyages Selection » peuvent être réservés en ligne en communiquant le numéro d'adhérent au Club.

La possibilité de réserver un départ « Voyages Selection » peut être limitée dans le temps. La date d'expiration de la promotion sera communiquée en ligne.

Les conditions générales des départs "Voyages Selection" peuvent varier selon le marché.

4.2.1 Les remises à bord réservées aux membres peuvent être appliquées lors de l'achat ou à la fin de la croisière lorsque la facture des membres est finalisée. Il faut toujours vérifier si les remises sont applicables à d'autres promotions en cours à bord. MSC Croisières n'est responsable d'aucune erreur et/ou omissions concernant les remises MSC Voyagers Club à bord.

4.3 PRIVILÈGES MSC Voyagers Club

- **Étiquettes pour bagages MSC Voyagers Club**, Avec leur e-ticket, les membres recevront des étiquettes pour bagage personnalisées du MSC Voyagers Club pour l'embarquement.
- **Embarquement prioritaire**, dans les ports disponibles. La carte MSC Voyagers Club Black, les étiquettes pour bagage ou le numéro d'adhérent au Club doivent obligatoirement être présentés au point de rencontre du terminal pour profiter de cet avantage. Le numéro d'adhésion Club est disponible sur le e-ticket ou en imprimant une version PDF de la carte électronique avant le jour d'embarquement. Veuillez noter que la priorité s'applique uniquement le premier jour de la croisière, le jour de l'embarquement après l'enregistrement. Aucune priorité n'est prévue pendant le reste de la croisière.
- **Cocktail de bienvenue [membres Classic, Silver, Gold et Black]**, Les membres du MSC Voyagers Club ont l'occasion de se rencontrer lors de ce cocktail de bienvenue. Ils recevront une invitation à bord. Contacter la Réception – le Service Clientèle dès l'arrivée à bord pour plus d'information. Ce service n'est pas disponible sur les croisières de moins de 4 nuits. Tous les passagers MSC Voyagers Club de moins de 18 ans doivent être accompagnés au cocktail de bienvenue par un adulte occupant la même cabine.
- **Offres Spéciales à bord du MSC Voyagers Club [membres Classic, Silver, Gold et Black]**, Les offres sont valables par personne et peuvent varier en fonction de la croisière, du niveau du membre ou de la destination et MSC Croisières se réserve le droit de modifier ou changer les offres et leur application à n'importe quel moment sans préavis. Les offres ne peuvent être utilisées qu'une seule fois.

La Croisière Card doit être présentée afin de bénéficier de ces offres.

- **Récompenses spéciales [membres Silver, Gold, Black]**, Lorsqu'un membre Silver, Gold ou Black atteint la catégorie supérieure pour la première fois, il reçoit le pin's de cette nouvelle catégorie. Le pin's sera déposé dans la cabine lors de la première croisière réalisée après l'entrée dans cette nouvelle catégorie pour la première fois. Les pin's seront uniquement fournis à bord et ne pourront pas être envoyés au domicile des membres. Les pin's seront offerts une fois lors de l'entrée dans la catégorie supérieure à tous les membres du programme MSC Voyagers Club pouvant y prétendre. Réservé aux membres du MSC Voyagers Club âgés de plus de 10 ans au moment de la croisière. Le pin's ne peut pas être utilisé pour identifier les membres.
- **Panier de fruits frais en cabine [membres Silver, Gold, Black]**, par cabine et non par personne, une fois par croisière.
- **Séance offerte d'une heure à l'Espace thermal** (une par croisière pour les membres Gold et Black du MSC Voyagers Club). Séance gratuite d'une heure à l'Espace thermal. Valable une fois par croisière pour un bain de vapeur ou un sauna. Avantage non disponible pour les membres MSC Voyagers Club de moins de 18 ans.
- **Cadeau MSC Voyagers [membres Gold, Black]**, Un cadeau par membre sera déposé en cabine une fois au cours de la croisière, il peut varier selon le navire et la destination. Ce service n'est pas disponible pour les membres du MSC Voyagers Club âgés de moins de 10 ans au moment de la croisière.
- **Débarquement prioritaire dans les ports où une chaloupe est nécessaire [membres Gold, Black]**, Les membres MSC Voyagers Club reçoivent un numéro indicatif les rendant prioritaires lors de leur premier jour en cabine. Afin de profiter du privilège, le numéro doit être présenté les jours où l'accès à une chaloupe est nécessaire.
- **Photo MSC Voyagers Club gratuite [membres Gold, Black]**, Une photo est gracieusement offerte à tous les membres Gold et Black. La photo est sélectionnée par les hôtes. La photo offerte est au format 15 x 20 cm. La photo sera à choisir parmi celles du Cocktail de bienvenue ou parmi toutes les autres photos déjà imprimées au même format. Vous devez obligatoirement être présent sur la photo choisie. Dans le cas peu probable où aucune photo ne serait disponible dans ce format, vous devrez uniquement vous acquitter de la différence.
- **Gâteau d'anniversaire gratuit [membres Gold, Black]**, Une communication sera envoyée en cabine pour inviter les membres à se rendre au restaurant et faire l'objet d'une attention spéciale le jour de leur anniversaire. Le chef cuisinier ou le personnel offrira un gâteau spécial accompagné des vœux du MSC Voyagers Club à la table du membre.
- **Dîner «Menu Dégustation» (boissons non incluses) dans un des restaurants de spécialités [membres Black]** par cabine. Les membres ont droit à un menu dégustation, hors boissons, pour deux personnes dans un des restaurants de spécialités lors de leur croisière. Chaque membre peut inviter un passager occupant la même cabine que lui une fois seulement et uniquement si ce co-occupant n'est pas un membre Black. Ce privilège et les restaurants de spécialités ne sont pas disponibles dans toutes les classes de navires. Ce privilège n'est pas disponible si les membres décident de dîner au buffet. Les membres âgés de moins de 18 ans doivent être accompagnés pour profiter de ce privilège.
- **Asti spumante avec fruits enrobés de chocolat [membres Black]**, Une fois par cabine et par croisière. Privilège réservé aux membres de plus de 18 ans.
- **Leçon de danse d'une heure gratuite [membres Black]**, Tous les membres Black ont droit à une leçon de danse d'une heure gratuite. Une fois par croisière et par membre. Il s'agira d'un cours collectif et non particulier. Ce service n'est pas disponible sur les croisières de moins de 4 nuits.
- **Peignoir et chaussons à disposition [membres Black]**, Disponibles pendant la durée de la croisière, uniquement pour les adultes. Ces objets sont uniquement prêtés et devront être laissés en cabine à la fin de la croisière. Privilège non disponible pour les membres MSC Voyagers Club de moins de 18 ans.
- **Soirée MSC Voyagers Club Black [membres Black]**, Les membres Black recevront une invitation à bord à une soirée exclusive qui leur est réservée, où ils pourront faire la rencontre d'autres membres Black de MSC Voyagers Club. Ce service n'est pas disponible sur les croisières de moins de 4 nuits. Tous les passagers MSC Voyagers Club de moins de 18 ans doivent être accompagnés à la soirée MSC Voyagers Club Black par un adulte occupant la même cabine.
- **Navire en chocolat MSC Voyagers Club [membres Black]**, Un navire en chocolat sera réalisé à bord et remis en cadeau lors de la soirée MSC Voyagers Club Black. Ce service n'est pas disponible sur les croisières de moins de 4 nuits.
- **Débarquement prioritaire en fin de croisière [membres Black]**, Pour pouvoir bénéficier de ce privilège, les membres Black doivent se mettre en contact avec la Réception – le Service Clientèle, le Point Info MSC Voyagers Club ou le Responsable des relations clients deux jours avant le débarquement.
- **Check-out tardif au débarquement [membres Black]**, Check-out tardif au débarquement pour les membres Black : une communication sera envoyée en cabine.
- **Espace en ligne consacré aux membres** : un espace où les membres peuvent consulter leur total de points, promotions et informations.

- **Bulletin électronique du MSC Voyagers Club** : un bulletin électronique est envoyé à tous les membres ayant accepté d'être contactés lors de l'inscription. Les membres MSC Voyagers Club de moins de 18 ans ayant saisi une adresse e-mail pendant l'inscription recevront uniquement les communications importantes du MSC Voyagers Club (inscription, solde de points, entrée dans une nouvelle catégorie de membre, rappel d'expiration du statut de membre).

- **Sondage en ligne MSC Ambassador** : les membres qui ont accepté d'être contactés pourront être invités à partager leur opinion et à exprimer leurs idées via des sondages en ligne.

4.4 Tous les avantages décrits ci-dessus seront octroyés aux membres selon leur catégorie. Le moment et l'endroit de l'octroi de l'avantage sont susceptibles de varier selon la croisière, la destination et la longueur de la croisière. Les avantages peuvent être modifiés sans préavis pour des raisons de disponibilité et/ou opérationnelles. Pour de plus amples informations sur les avantages suivants ou autres, veuillez vous rendre au MSC Voyagers Club Infopoint ou à la Réception - Service Clientèle à bord, ou bien sur www.msccruisiers.ch.

5. CHANGEMENTS LIÉS À LA SUPPRESSION DU PROGRAMME MSC CLUB

Avec l'entrée en vigueur du MSC Voyagers Club, le MSC CLUB sera supprimé.

Les présentes conditions générales du MSC Voyagers Club remplaceront tous les anciens règlements du MSC CLUB et prendront effet dès leur publication sur tous les sites Web MSC Croisières, dès le 19/07/2015.

Le MSC Voyagers Club remplacera l'ancien programme MSC CLUB en tant que nouveau programme de fidélité MSC Croisières.

Tous les membres précédemment inscrits à l'ancien programme de fidélité MSC CLUB deviendront membres MSC Voyagers CLUB.

Tous les précédents règlements, avantages, privilèges et offres du MSC CLUB ne seront plus valables dès le lancement du MSC Voyagers Club et ne pourront plus être exigés. Tous les anciens numéros d'adhérents MSC Club précédemment émis demeurent valables dans le cadre du programme MSC Voyagers Club.

Lors du lancement du MSC Voyagers Club, tous les membres du Club appartenant à l'ancien MSC CLUB auront un délai de 36 mois pour conserver leurs points et leur catégorie de membre en réalisant au moins une croisière au cours des 36 mois suivant le 19/07/2015.

6. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

6.1 MSC Croises SA se réserve le droit de modifier ou de compléter tout ou partie de ces Conditions générales sans préavis.

6.2 MSC Croises SA, à sa discrétion et sans appel, se réserve le droit d'exclure tout membre du programme MSC Voyagers Club sans aucun préavis.

En cas d'exclusion et/ou de clôture du statut de membre, les points accumulés jusqu'à ce moment et les privilèges en découlant seront annulés. MSC Croisières se réserve le droit de refuser une participation sans préavis.

6.3 Les personnes morales et les employés de MSC Croisières et leurs filiales sont exclus de la participation à ce programme.

Aucun point ne sera octroyé pour l'« expérience » choisie et aucun service à bord prépayé ne sera crédité si le membre bénéficie d'un voyage gratuit ou spécial, et la croisière ne permettra pas d'obtenir une catégorie de membre supérieure.

6.4 Les membres devant communiquer un changement d'adresse peuvent modifier leur profil de membre sur le site Web d' MSC Croisières, en entrant dans l'Espace Club de la section MSC Voyagers Club en ligne.

6.5 Les points et avantages attribués aux membres sont strictement personnels et ne peuvent en aucun cas être cédés, transférés, vendus, convertis en argent ou bien remboursés en cas d'utilisation partielle.

6.6 Chaque membre ne peut détenir qu'un seul numéro d'adhérent au Club. En cas d'erreur se traduisant par plus d'un numéro d'adhérent au Club attribué au même membre, MSC Croisières transférera les points accumulés à un seul numéro d'adhérent au Club et annulera les autres numéros d'adhérent au Club.

6.7 Les points seront uniquement crédités si la croisière a été intégralement réalisée. Si un membre n'embarque pas sur la croisière, les points ne seront pas attribués.

Si les membres n'embarquent pas sur la croisière, les points de pré-embarquement ne seront pas octroyés et la croisière ne sera pas prise en compte pour le calcul des points et l'évaluation du statut.

Si le membre n'embarque pas sur la croisière, la croisière ne sera pas prise en compte pour le renouvellement de la durée du statut.

Si les membres n'embarquent pas sur la croisière, les avantages par cabine ne seront pas appliqués dans la cabine d'origine du membre.

MSC Croisières se réserve le droit de demander une copie de la facture finale aux membres en cas de controverse concernant les points gagnés relatifs aux dépenses à bord.

6.8 En cas de controverse concernant la validité, l'interprétation et/ou l'exécution de ces Conditions générales et du programme MSC Voyagers Club, les lois et la juridiction suisses seront exclusivement applicables.

6.9 MSC Croises SA se réserve le droit d'amender, modifier ou changer l'ensemble des Conditions générales du programme MSC Voyagers Club à tout moment et sans préavis en publiant les modalités modifiées sur nos sites Web. Les conditions générales

modifiées prendront immédiatement effet, dès leur publication sur nos sites Web et à partir de la date de validité notée dans les conditions générales de vente. Les membres doivent donc consulter ces conditions générales régulièrement afin d'être au courant d'éventuels amendements, modifications ou changements.

MSC Croises SA se réserve le droit d'interrompre le programme MSC Voyagers Club, avec ou sans préavis. MSC Croises SA

ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable devant aucun membre ou tiers si nous faisons valoir ce droit. Cependant, MSC Croises SA peut être susceptible de publier des directives ou règles supplémentaires, relatives à des sous-paragraphes spécifiques du programme MSC Voyagers Club. L'ensemble de ces documents supplémentaires est intégré à ces présentes conditions générales par renvoi ; toutefois, en cas de conflit direct entre ces documents supplémentaires et les dispositions du présent accord, les présentes dispositions prévaudront.

7. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La politique de confidentialité et les principes de traitement des données sont disponibles sur le site Web suivant :

<https://www.msccruisiers.ch/fr-ch/Politique-De-Confidentialite.aspx>